



Arrêté du Maire

Délégation de fonction et de signature

Le maire de la commune de SAINT-ROBERT,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2022 constatant l'élection de Mme Sylvie HAMPIKIAN en qualité de deuxième adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme Sylvie HAMPIKIAN, Deuxième Adjoint au Maire, à compter du 23 septembre 2022,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Mme Sylvie HAMPIKIAN, 2ème adjoint**, est déléguée aux affaires administratives et financières et assurera les fonctions et missions relatives qui y sont relatives.

Article 2 : Une délégation permanente de signature est accordée à Mme Sylvie HAMPIKIAN des documents concernant les finances communales :

- Signature de tous les documents concernant la comptabilité : titres de recettes, mandats de paiement (y compris les payes), bordereaux et tous les courriers ou certificats qui y sont relatifs.
- Signature de tous les documents concernant les finances communales : bons de commandes, devis.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est accordée à Mme Sylvie HAMPIKIAN des documents administratifs suivants : Légalisation des signatures, authentification des copies.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M le Sous-Préfet, Mme la Trésorière de Brive, Mme Sylvie HAMPIKIAN.

Fait à Saint-Robert,
Le 23 septembre 2022


La deuxième Adjointe,
Sylvie HAMPIKIAN


Le Maire
Claude ACHARD

